



Règlement

Responsable de la Compétition : COMMISSION TECHNIQUE

Date de Clôture des Engagements : **mercredi 8 juin 2022**

Date de l'épreuve : Samedi 25 juin 2022

Lieu de l'épreuve : Levallois

Horaires de l'épreuve : 14h30 début de la compétition
Les horaires définitifs seront communiqués après la clôture des inscriptions.

Le pointage se fera pour chaque catégorie ½ heure avant le début de la compétition.
Le forfait sera prononcé 10 min après l'horaire de début.

Tarif des Engagements :

Découvertes : 3 € par participant effectif.
Confirmés : 6,50 € par participant effectif.

Attention : 2 tableaux Poussins en catégorie découverte (Poussins 1 et Poussins 2)

Préambule

Le Challenge du Jeune Pongiste est une manifestation organisée par le Comité Départemental afin de valoriser la compétition de Tennis de Table chez les jeunes licenciés. Les objectifs sont donc de faire jouer des matchs intéressants (de niveau équilibré) et de satisfaire le plus grand nombre (jeunes et parents) par la qualité de l'organisation (par rapport à la durée et aux temps d'attente) et de l'accueil.

Article 1 - Conditions de participation

Le challenge Jeune Pongiste est une compétition réservée aux enfants nés en **2012** et après, filles et garçons titulaires d'une licence traditionnelle ou promotionnelle à la Fédération de Tennis de Table dans les Hauts-de-Seine ; exception faite pour le tableau D, en « Découverte », où pourront également s'inscrire les filles licenciées nées en **2011**.

Article 2 - Droits d'inscription

Chaque saison, tout joueur ou joueuse désirant participer au Challenge du Jeune Pongiste doit acquitter, lorsqu'il ou elle s'engage, un droit d'inscription forfaitaire. Les montants des engagements feront l'objet d'une facture établie par le CDTT et adressée aux clubs ayant engagés des participants.

Chaque club devra inscrire ses joueurs en passant par le site fédéral via l'adresse <https://monclub.fft.com/login/> , rubrique « Administratif », puis « Questionnaires ».

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans un seul tableau.

Article 3 - Déroulement Sportif

Cette épreuve comporte 9 tableaux répartis en 2 catégories :

a) catégorie « découverte »

Ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle **n'ayant participé à aucune compétition officielle saisie sur Spid (sauf cas exceptionnel étudié par la Commission Technique) à la date de clôture des engagements**. Les licences promotionnelles ne seront pas converties en traditionnelles. **Les résultats de cette catégorie ne seront pas saisis sur le logiciel fédéral SPID.**

Tableau A1 : Ouvert aux garçons nés en **2013**
Tableau A2 : Ouvert aux garçons nés en **2014** et après
Tableau B : Ouvert aux filles nées en **2013** et après
Tableau C : Ouvert aux garçons nés en **2012**
Tableau D : Ouvert aux filles nées en **2011 et 2012**

b) catégorie « confirmés »

Ouverte à tous. Les joueurs et joueuses titulaires d'une licence promotionnelle verront celle-ci basculée en licence traditionnelle. **La part départementale ne sera pas prélevée.** Les résultats de cette catégorie seront comptabilisés sur le logiciel fédéral SPID. Un(e) joueur(se) né(e) en 2013 ou après pourra participer au tableau 2012.

Tableau E : Ouvert aux garçons nés en **2013** et après
Tableau F : Ouvert aux filles nées en **2013** et après
Tableau G : Ouvert aux garçons nés en **2012**
Tableau H : Ouvert aux filles nées en **2012**



Chaque tableau se déroulera en deux phases

1ère phase : Phase de poules

2ème phase : Tableau à élimination directe à l'issue des poules

Nota : En cas de faible participation à un tableau, l'épreuve pourra être organisée sous une formule la mieux adaptée.

Dispositions spéciales

- Les poules pourront être recomposées en fonction des absents, sur décision du responsable de l'épreuve.
- Un tableau « consolante » pourra être organisé pour certains tableaux, en fonction des possibilités horaires et matérielles, sur décision du responsable de l'épreuve.

Les conseils aux joueurs ou aux joueuses ne seront pas autorisés pendant la partie.

Article 4 : Durée des parties

- a- Catégorie « Découverte » : en fonction du nombre d'inscrits et des conditions de jeu pour chaque tableau, les parties se disputeront en 2 ou 3 manches gagnantes de 11 points. Cette disposition sera annoncée lors de la compétition.
- b- Catégorie « Confirmés » : toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Article 6 : Récompenses

Des récompenses individuelles seront offertes aux 4 premiers de chaque tableau.
De plus, un diplôme sera remis à chaque participant des tableaux « Découverte ».